

Règlement Jeu du 22 Février au 03 Mars 2012 : Jouez et gagnez des places de match et des écharpes de l'ETGFC en magasins et sur www.provincia.fr

Article 1

Du 22/02/2012 au 03/03/2012 inclus, le Groupe Provincia dont le siège est situé à Annecy-Le-Vieux, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jouez et Gagnez des places de match et des écharpes de l'ETGFC" en magasins et sur le site www.provincia.fr

Article 2 : POUR JOUER

En magasins, il suffit de remplir lisiblement et complètement le bon de participation disponible en magasin et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet dans les 34 magasins Carrefour et Carrefour Market du Groupe Provincia participants à l'opération. * Un seul bulletin par foyer (même nom, même adresse). La liste complète des magasins est disponible sur le site www.provincia.fr. Participation possible sur papier libre.

Sur Internet, il suffit de se connecter sur le site www.provincia.fr et de cliquer sur l'encart présentant l'opération. Il vous faut alors rentrer vos coordonnées complètes : Nom, prénom, adresse, code postal, e-mail, téléphone afin d'accéder au tirage au sort avant le 03/03/2012 minuit.

Article 3 : TIRAGE AU SORT

En magasins, un tirage au sort aura lieu **dans chaque magasin** parmi l'ensemble des bulletins aura lieu en une seule fois **le lundi 05 Mars 2012** et déterminera les **185** gagnants de places et **110** gagnants d'écharpes *

Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse.

Les gagnants seront **informés par voie d'affichage dans leur magasin** et seront invités à retirer leur lot à l'accueil du magasin

Sur Internet, un tirage au sort parmi l'ensemble des inscriptions aura lieu **le lundi 05 Mars 2012** et déterminera les **10** gagnants de places et **10** gagnants d'écharpes.

Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse, même e-mail, même adresse IP.

Les gagnants seront **informés par mails** et recevront leur lot par courrier.

Article 4 : LES DOTATIONS

Les dotations comprennent : 200 places de match et 120 écharpes.

En magasins : entre 4 et 19 places de match et entre 2 et 19 écharpes. *

Cette dotation n'est ni échangeable, ni négociable, ni revendable. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées ne pourront être réclamés. Les lots sont à retirer directement dans les magasins, ils ne seront pas expédiés par voie postale.

Sur Internet : 10 places de match et 10 écharpes.

Cette dotation n'est ni échangeable, ni négociable, ni revendable.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté par tout moyen auprès de l'agence Texto (appel téléphonique, courrier, mail) avant le 12/03/2012 est considéré comme ayant renoncé à son lot.

Agence Texto : stephanie.soubret@agencetexto.com

Tel : 04 50 52 28 59

Article 5 : REGLEMENT

Le règlement complet de cette opération est déposé à la SCP LAURENT/ AUGUSTIN/PARISOT, Huissiers de justice associés à ANNECY (74). Il est disponible à l'accueil du magasin.

Il sera envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : **Texto - Jeu Produits Régionaux FEV 2011- ZA d'Aléry - 74960 Cran-Gevrier**. Une seule demande par enveloppe et par foyer (même nom, même adresse).

Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur, sur demande.

Article 6 : PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans. Il est réservé aux personnes habitant en France Métropolitaine, hors Dom-Tom. Les salariés des 32 magasins appartenant au groupe Provincia, affiliés à l'opération ne pourront en aucun cas participer à ce jeu concours.

Article 7 : DROITS

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978).

Article 8 : ORGANISATION

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

** Répartition des dotations par magasin*

MAGASINS	Places	Echarpes
CARREFOUR MARKET ANNECY LE VIEUX	10	2
CARREFOUR CLUSES	10	5
CARREFOUR FERNEY - LA POTERIE	10	5
CARREFOUR MARGENCEL	19	19
CARREFOUR MARKET ALBERTVILLE	4	2
CARREFOUR MARKET BELLEY	4	2
CARREFOUR MARKET CREMIEU	4	2
CARREFOUR MARKET CRUSEILLES	4	2
CARREFOUR MARKET CULOZ	4	2
CARREFOUR MARKET DIVONNE	4	2
CARREFOUR MARKET DOUVAINNE	12	10
CARREFOUR MARKET FAVERGES	4	2
CARREFOUR MARKET FERNEY CENTRE	4	2
CARREFOUR MARKET GEX	4	2
CARREFOUR MARKET GRESY SUR AIX	4	2
CARREFOUR MARKET GROISY	4	2
CARREFOUR MARKET LA ROCHETTE	4	2
CARREFOUR MARKET MOUTIERS	4	2
CARREFOUR MARKET SEVRIER	4	2
CARREFOUR MARKET SEYNOD	4	2
CARREFOUR MARKET SEYSSEL	4	2
CARREFOUR MARKET ST CLAIR DE LA TOUR	4	2
CARREFOUR MARKET ST JEAN de MME	4	2
CARREFOUR MARKET ST JEAN de MOIRANS	4	2
CARREFOUR MARKET ST JEOIRE Prieuré	4	2
CARREFOUR MARKET ST JULIEN	4	2
CARREFOUR MARKET ST-GENIS	4	2
CARREFOUR MARKET THONES	4	2
CARREFOUR MARKET THONON LES BAINS	12	10
CARREFOUR MARKET TULLINS	3	2
CARREFOUR MARKET UGINE	4	2
CARREFOUR VOIRON	10	5
CARREFOUR MARKET LA ROCHE SUR FORON	4	2
CARREFOUR MARKET CHAMONIX	4	2
INTERNET	10	10
TOTAL	200	120